

Délibération N° DE_007_2026

OBJET : Election du maire

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie en session ordinaire en Mairie VALOUSE, sous la présidence de Harriet VAN DE HAVE.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents (7) : Emilien LIEVAUX, Lilian BASQUIN, Harriet VAN DE HAVE, Christine ROUSSIN-AUTRAND, Olivier CAUMONT, Raphaël MIRANDA, Prunelle LIEVAUX

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Lilian BASQUIN

Objet : Election du maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et L'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

M Emilien LIEVAUX 7 (sept) voix

M Emilien LIEVAUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Délibération adoptée : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le Maire, Emilien LIEVAUX



Lievoux Emilien